

REGLEMENT CYCLO-CROSS 59/62 (Saison 2024-2025)

Ce règlement est basé sur le règlement national de cyclo cross consultable sur le site national (<http://www.ufolep-cyclisme.org/>) ou sur le site régional (<http://www.cyclismeufolep5962.fr/>)

I) Calendrier :

Le calendrier a été validé lors de la réunion de la commission qui s'est déroulée le 06 septembre dernier.

II) Le matériel et règles générales :

- 1) Les freins à disque sont autorisés lors des entraînements et compétitions de cyclo-cross.
- 2) La largeur de l'enveloppe des roues ne doit pas excéder 33 mm
- 3) Les titres départementaux et régionaux 11/12 ans et 13/14 ans seront remis exclusivement aux jeunes ayant participé avec un vélo de cyclo-cross (engagés avec la carte Cyclocross) et ayant effectué le quota demandé avec ce même vélo.
- 4) Les VTT sont tolérés pour les épreuves cyclo-cross 13/14 ans et avant
- 5) Le changement de roue est autorisé sur l'ensemble du parcours. Pas de changement de roues et de machines entre concurrents.
- 6) LA ZONE DE CHANGEMENT DE MATERIEL est la partie du parcours où les coureurs peuvent changer de bicyclette. Elle doit être rectiligne et ne pas comporter d'obstacle. Entrée et sortie de la zone de changement de matériel doivent être différenciées et bien balisée. La zone doit être installée sur une partie du parcours où l'allure est modérée. Ce poste de changement de matériel peut être simple ou double. Des barrières de support de vélos est souhaitable sur cet emplacement.
Un seul vélo par participant et un seul accompagnateur seront admis dans chaque poste
- 7) Le changement de vélo à poste fixe quel qu'en soit la raison est autorisé. Les vélos peuvent être lavés (au poste de lavage et non dans la zone technique). **Un seul changement par tour.**
- 8) Un coureur ne peut prendre le couloir de changement de matériel QUE pour changer de bicyclette, de roue(s), ou pour bénéficier d'une assistance mécanique. Si un coureur emprunte le couloir de changement de matériel pour une autre raison, les commissaires prendront cette décision : pénalité de 30'', et celle-ci sera définitive.
- 9) Sont interdits les oreillettes et tout matériel permettant de communiquer entre coureurs, dirigeants et/ou toute autre personne.
- 10) Sont également interdites les caméras quel que soit le point d'ancrage.
- 11) Le ravitaillement (bidon) est autorisé tout au long du parcours sauf pour les écoles de vélo (11/12 ans et avant). Tout déchet ou bidon devront être ramassés par un accompagnant.
- 12) Rappel : L'Ufolep, à tous ses niveaux, y veillera également en sanctionnant les cyclistes qui, voulant imiter certains professionnels, adoptent des positions sur le vélo qui mettent en jeu leur sécurité et celle des autres pratiquants.
Les « infractions » de ce type seront ainsi sanctionnées :

appel)
a) Position super-rock (assise sur le cadre et buste au-dessus de la roue avant) – Quelle que soit le type d'épreuve (Epreuve d'une journée - Epreuve à étapes – Championnats) : mise hors course (Décision sans

b) Position « appui des avant-bras sur le guidon » - Quelle que soit le type d'épreuve (Epreuve d'une journée - Epreuve à étapes – Championnats) : mise hors course (Décision sans appel)

D'autre part, dans le but de respecter l'environnement, il est interdit de jeter des objets en dehors des zones prévues à cet effet.

Tout jet d'objet (papier, bidon ...) sera sanctionné de la façon suivante :

- a) Epreuve d'une journée - Déclassement de 10 places.
- b) Championnats (Départementaux – Régionaux – Nationaux) Déclassement de 10 places.

N'oublions pas que nous sommes à l'Ufolep et que les bénévoles sont présents pour la bonne organisation de l'épreuve, et en particulier pour assurer la sécurité des coureurs. Ils ne sont pas chargés de ramasser les détritrus dispersés par les coureurs.

En conséquence, aucun organisateur ne sera dans l'obligation de prévoir des « zones pour jet d'objets ».

Sont également interdites « les poussettes » sollicitées ou non, y compris celles qui sont le fait de coureurs de la même équipe.

III) Organisation:

- 1) Les épreuves de cyclo-cross seront exclusivement réservées aux licenciés UFOLEP pour toutes les catégories(**pas de pass Cyclocross**). Les VTT sont interdits lors d'une épreuve de cyclo-cross sauf jusqu'à la catégorie 13/14 ans incluse.
- 2) Pour l'organisation de 4 épreuves (VTT, cyclo-cross jeunes et seniors), les heures de départ suivantes sont conseillées :
 - 12h30 : Cyclo cross école de vélo
 - 13h00 : Cyclo-cross jeunes (13/14 ans et 15/16 ans), VTT 15/16 ans et féminines
 - 14h00 : Cyclo-cross seniors
 - 15h15 : VTT
- 3) Rappel : Lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine, les jeunes 9/10 ans et moins de 8 ans peuvent courir à condition que ce jour férié ne précède pas ou ne suive pas un autre jour de course
- 4) Pour les seniors, l'appel doit se faire par catégorie (1°, 2° puis 3° catégorie). Au cas où le coureur appelé n'est pas présent sur la ligne d'appel, il ne pourra se placer à sa place initialement prévue et se retrouvera derrière sa catégorie. Afin d'éviter les départs volés, le départ se fait au sifflet juste derrière le peloton. Il est recommandé une ligne de départ correspondant à 8 coureurs par ligne.
Il est demandé également une ligne d'appel située 25 m en amont.
- 5) Comme l'an dernier, la commission a décidé d'attribuer un dossard, une plaque de guidon permanent pour les catégories (Adultes et jeunes). L'attribution reste identique à la saison dernière (attribution des numéros aux 20 premiers du challenge dans la mesure où la licence et le carton soient régularisés avant le 13 octobre 2024) puis attribution chronologique au fur et à mesure des participations.
Lors du retrait de ces identifiants, une somme de 1 euros sera demandée pour la plaque et le dossard. Rappel : Pour pouvoir participer aux épreuves

CycloCross/VTT, il faudra obligatoirement avoir un transpondeur **à la cheville**. Il est obligatoire de s'engager d'avance pour l'organisation (remise des récompenses etc...). **Les plaques et dossards fournis ne devront pas être modifiés**

- 6) En fonction du nombre d'engagés, 3 commissaires de course sont nécessaires + 1 personne du club organisateur pour la gestion des paiements.
- 7) Les engagements se feront sur le site de la commission nationale uniquement.
- 8) Un système informatique est mis en place qui facilite la tâche des commissaires. Pour cela, il est demandé aux organisateurs de :
 - Fournir une table couverte pour protéger l'ordinateur portable des intempéries ainsi que 3 chaises pour les officiels.
 - Fournir une source électrique à proximité de cette table.

Rappel : Les frais de fédération (CSR CycloSport) devront être obligatoirement réglés lors de l'épreuve par le club organisateur à savoir :

10 € pour une nouvelle épreuve au calendrier
40 € pour les autres épreuves

IV) Les circuits :

TYPE :

Le parcours sera tracé sur terrain accidenté, jalonné si possible d'obstacles naturels ne présentant pas de danger pour les concurrents.

Le parcours devra comporter une partie de route goudronnée (ou assimilable), une partie cyclable sur terrains divers et quelques zones à parcourir en portant le vélo (longueur maximum de chacune : 80 m).

Il est souhaitable que le tracé ait, sur toute sa longueur, une largeur minimum de 3 mètres pour faciliter au maximum le dépassement des concurrents entre eux.

Le tracé du parcours sera indiqué aux concurrents d'une façon claire et sans équivoque possible. Il sera balisé entièrement. Le balisage doit être constitué de rubalise de couleur voyante et de piquets flexibles.

DANGERS :

Le tracé ne doit pas comporter de descente d'escalier, de franchissement de voie ferrée et de zones où la circulation de véhicules ne peut être neutralisée.

Par mesure de sécurité, les cordes, chaînes et pieux rigides sont interdits.

Il est indispensable de mettre des protections devant les arbres, poteaux, piquets, murs

OBSTACLES :

Le parcours doit comporter 6 obstacles au maximum (naturels ou artificiels) qui obligent les coureurs à descendre de vélo.

Les obstacles artificiels sont faits de deux planches (pleines sur toute la hauteur et non métalliques) disposées à 4 mètres l'une de l'autre. Elles doivent avoir une hauteur maximum de 40 cm pour les compétiteurs de 15 ans et plus, et de 20 cm maximum pour les « Jeunes 13/14 ans » ; leur largeur est égale à celle du passage où elles sont placées.

Sur le parcours, il y aura une seule série de deux planches.

Les sections artificielles de sable sont autorisées et doivent être comprises entre 40 et 80 mètres.

Les concurrents devront franchir tous les obstacles sous peine de pénalité, voire de mise hors course.

ZONE PEDESTRE :

Lorsque le circuit possède une (des) zone(s) pédestre(s), afin que celle(s)-ci soi(en)t effectivement parcourue(s) à pied, il est indispensable que cette (ces) zone(s)

soi(en)t matérialisée(s) à l'entrée et à la sortie : « Zone pédestre-Début et Zone pédestre-Fin).

DEPART :

Le départ pourra être donné soit sur route, soit dans une prairie. Il est impératif que l'aire de départ soit suffisamment large.

Il est indispensable que le premier passage étroit soit suffisamment éloigné et que le parcours se rétrécisse progressivement jusqu'au niveau de cet obstacle.

ARRIVEE :

La ligne d'arrivée sera placée sur une aire suffisamment dégagée, en ligne droite.

Départ et arrivée peuvent se situer en dehors du circuit.

Les arches gonflables enjambant le circuit ne sont pas autorisées.

ZONE DE CHANGEMENT DE MATERIEL :

C'est la partie du parcours où les coureurs peuvent changer de roues ou de bicyclette. Elle doit être rectiligne et ne pas comporter d'obstacles. Entrée et sortie de la zone de changement de matériel doivent être différentes.

La zone doit être installée sur une partie du parcours où l'allure est modérée.

Un poste double où les sportifs passent au même endroit durant le même tour peut être mis en place.

Cette zone n'est accessible qu'aux sportifs en course et aux officiels. Elle pourra également être accessible à un minimum d'accompagnateur en fonction de son espace définie par la commission technique régionale.

Le changement de matériel, y compris de roue, est interdit entre concurrents.

Le changement de roues est autorisé en tout point du parcours.

Le changement de bicyclette est autorisé uniquement au poste fixe (zone de changement de matériel) qu'elle qu'en soit la raison.

Un seul changement de machine n'est autorisé par tour. Les vélos peuvent être lavés en dehors de la zone dédiée au changement. Pas de nettoyage dans la zone de changement de matériel.

Le changement de vélo ne pourra être réalisé qu'entre 2 machines appartenant au même compétiteur sauf accord (même club, même famille etc..).

En cas de casse de machine, celui-ci ne pourra être remplacé par une 3^e bicyclette.

Un sportif en course ne peut prendre le couloir de changement de matériel que pour effectuer un changement. S'il emprunte ce couloir pour toute autre raison, une pénalité de 30 secondes lui sera attribuée et sera définitive.

La commission peut faire modifier le parcours si la sécurité est insuffisante.

V) Durée des épreuves:

Adultes Masculins (1^o, 2^o et 3^o catégorie) : **50 minutes** : Après 25 min de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête.

Féminines de plus de 17 ans et 15/16 ans : **30 minutes** : Après 15 min de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête.

13/14 ans : **20 min** : Après 10 min de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête.

Ecole de vélo :

- 8 ans et moins: **5 min**
- 9-10 ans : **8 min**
- 11-12 ans : **12 min**

Catégories :

- 1) **Championnats** (national, régional, départemental) : **catégories d'âge.**
- Féminines 17 à 19 ans
 - Féminines 20 à 29 ans
 - Féminines 30 à 39 ans
 - Féminines 40/49 ans
 - Féminines 50 ans et plus
 - 7/8 ans et moins de 8 ans : Féminin et Masculin (pas de championnat national)
 - 9/10 ans : Féminin et Masculin (pas de championnat national)
 - 11/12 ans : Féminin et Masculin
 - 13/14 ans : Féminin et Masculin
 - 15/16 ans: Féminin et Masculin
 - Adultes Masculins 17/19 ans
 - Adultes Masculins 20/29 ans
 - Adultes Masculins 30/39 ans
 - Adultes Masculins 40/49 ans
 - Adultes Masculins 50/59 ans
 - Adultes Masculins 60 ans et plus

Doubles affiliations : Voir règlement national

Supériorité manifeste :

- Tout coureur terminant devant le vainqueur de la catégorie supérieur (exemple 3^o catégorie arrivant avant le vainqueur de la 2^o catégorie) sera intégré directement dans la catégorie supérieure.

Barème de points :

Il y a 10 partants et plus		Il y a 9,8,7 ou 6 partants		Il y a 5 partants et moins	
Places	Points	Places	Points	Places	Points
1 ^o	10	1 ^o	5	1 ^o	3
2 ^o	7	Sa place est indiquée sur la carte cycloSPORT		Sa place est indiquée sur la carte cycloSPORT	
3 ^o	6	2 ^o	0	2 ^o	0
4 ^o	4	3 ^o	0	3 ^o	0
5 ^o	3	4 ^o	0	4 ^o	0
La place des 5 premiers est indiquée sur la carte cycloSPORT		5 ^o	0	5 ^o	0
		Leur place n'est pas indiquée sur la carte cycloSPORT		Leur place n'est pas indiquée sur la carte cycloSPORT	

VI) Challenge des cyclo-crossmen :

1) Challenge individuel :

- Epreuves féminines - juniors – seniors – vétérans (classement scratch). Tous les concurrents terminant l'épreuve marquent au moins un point.

1° catégorie :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Points	60	55	51	48	46	44	42	40	38	36	34	32	30	28	26	24	23	22	21

Ainsi de suite jusqu'à 1 point

2° catégorie :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Points	45	41	37	34	31	30	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17

Ainsi de suite jusqu'à 1 point

3° catégorie et féminines:

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Points	30	28	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10

Ainsi de suite jusqu'à 1 point

Afin de récompenser les coureurs organisateurs ne pouvant participer à leur épreuve, un quota de points leur sera attribué.

Epreuves cadets – minimes – benjamins - poussins : le vainqueur inscrit 15 points. Tous les concurrents terminant l'épreuve marquent au moins un point.

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Points	15	13	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	1	1	1	1

Points Bonus

- Afin de récompenser les licenciés représentant nos départements lors du championnat national ou de la répétition, un bonus de points supplémentaire sera attribué comme suit:
 - 1 attribution des points équivalents à une 5° place dans la catégorie du licencié, à tous les licenciés participants au championnat national **et** à la réception le soir. Ce bonus sera divisé par 2 s'il ne participe pas à la réception.
 - 2 un bonus supplémentaire de la moitié des points sera également attribué à ces mêmes personnes s'ils participent aux 2 réceptions.

Remarques :

- Seuls les coureurs UFOLEP des clubs du Nord et du Pas de Calais participent au challenge
- Le championnat régional et les championnats départementaux se déroulant par catégories d'âge, ne compte pas dans le challenge sauf pour les jeunes.
- Les cyclo-cross ne faisant pas parti du calendrier de début de saison ne feront pas parti du challenge sauf s'ils prennent une date libre ; Cependant, les classements de ces courses sont pris en compte pour la classification.

VII) Championnats départementaux :

- 1) Le championnat départemental Nord se déroulera à ANZIN, le Dimanche 15 Décembre 2024.
- 2) Le championnat départemental Pas De Calais se déroulera à AUCHY LES MINES, le 15 Décembre 2024.
- 3) Pour participer au podium du championnat NORD ou PAS DE CALAIS, il faut avoir fait et fini au moins 6 épreuves UFOLEP régionales 59/62 précédant le championnat. (Les abandons sur casse mécanique seront comptabilisés si communiqués aux commissaires).
- 4) Pour les jeunes et école de vélo (de poussins à cadets inclus), le quota sera de 6 courses terminées également avant le championnat.
- 5) Les championnats départementaux sont uniquement réservés aux coureurs du département.
- 6) Les inscriptions devront être faites sur le site du national **au plus tard 3 jours avant la date de l'épreuve** ; Il n'y aura pas d'engagement sur place. Tout engagement sera du, sauf motif valable.
- 7) Le coureur souhaitant participer à la répétition de l'épreuve du championnat national aura cette épreuve comptabilisée pour le quota.
- 8) 1 seul maillot sera attribué pour chaque catégorie.
- 9) Une dérogation selon les critères du national pourra être accordée **avant l'épreuve** (voir feuille en annexe). Celle-ci devra être reçue à la CSD correspondante à la date limite des engagements.

VIII) Championnat régional Flandres Artois Picardie Zone Nord:

- 1) Le championnat régional se déroulera à NOYELLES LES VERMELLES, le 12 janvier 2025.
- 2) Pour participer au podium du championnat, il faut avoir fait et fini au moins 7 épreuves régionales 59/62 (sans compter le championnat départemental) **et** participé au championnat départemental du comité de la licence. Ce quota ne pourra pas être revu même en cas d'annulation d'épreuve.
- 3) Les championnats régionaux sont uniquement réservés aux coureurs de la région (NORD-PAS DE CALAIS).
- 4) Pour les jeunes (de poussins à cadets inclus), le quota sera de 7 courses également avant le championnat + le championnat départemental

- 5) Les inscriptions devront être faites sur le site du national **au plus tard 3 jours avant la date de l'épreuve** ; Il n'y aura pas d'engagement sur place. Tout engagement sera du, sauf motif valable.
- 6) 1 seul maillot sera attribué pour chaque catégorie.
- 7) Une dérogation selon les critères du national pourra être accordée **avant l'épreuve** (voir feuille en annexe). Celle-ci devra être reçue à la CSR à la date limite des engagements.

Remarque : Pour les simples licenciés UFOLEP participants aux 2 activités hivernales (CycloCross et VTT), le quota VTT sera ramené à 5 épreuves. La participation au championnat national CCx rentrera dans le quota VTT.

IX) Championnat national :

- 1) Le championnat national se déroulera à WALLERS-AREMBERG, les 8 et 9 février 2025
- 2) Pour pouvoir prétendre être sélectionné au championnat national il faudra :
 - Avoir participé au championnat départemental **et** régional
 - Etre volontaire
 - Se faire connaître auprès de Dany FARDOUX (Pas de Calais) **avant le 10 décembre 2023.**
 - Se faire connaître auprès d'Alain VICQUELIN (Nord) **avant le 10 décembre 2023.**
- 3) Les critères de sélection sont les suivants :
 - Se porter volontaire par l'intermédiaire de la fiche de candidature qui sera remise aux licenciés du Nord lors du championnat départemental
 - Les résultats sportifs (départemental, régional, challenge)
 - L'assiduité (nombre de compétitions effectuées jusqu'au régional) en se référant au challenge de régularité.
 - La fidélité et l'attitude des compétiteurs aux nationaux précédents
 - L'ordre d'inscription pour le national sera en fonction des résultats sportifs

X) Commission technique de cyclo-cross :

Philippe DROLET (classification des coureurs)

Alain HUART (classification des coureurs, enregistrement vidéo des épreuves)

Alain VICQUELIN (classification des coureurs, championnat national NORD)

Patrick CROMMELINCK (Responsable CSD Nord)

Dany FARDOUX (Responsable CSD Pas de Calais)

Patricia CROMMELINCK (Cartons cyclo-cross, changement de catégorie)

Laurent TOURNEMAINE (Classification des coureurs)

Jérôme LANDAS (classification des coureurs)

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter ces personnes